

COMMUNE DE VALDERIES

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 juillet 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, FARENC Jean, COQUIN Charles, CAUSSE Emilie, MASSOL Sandrine, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard, SUDRE Nathalie, BORDES Thomas, GUERRA Christel, AUQUE Séverine, GUERY David.

Absente excusée : ALVERNHE Céline (a donné pouvoir à RECOULES Vincent).

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR

- Créance en non-valeur.
- Point sur les travaux.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité des présents RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION ADMISSION DE CREANCE EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil délibèrent pour autoriser l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable datant de 2017 présentée par le comptable public concernant des frais de repas à la cantine scolaire dont le montant total s'élève à 1.473,95 euros.

Après délibération, les membres présents et représentés du conseil ont voté à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de cette créance (15 voix pour).

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES DEVIS ET ENGAGER LES TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE DE CLIMATISEURS A L'ECOLE

JERRA Christel a détaillé l'étude récente ITEC du Pôle de l'Albigeois et des Bastides (également présentée lors du dernier conseil d'école) concernant des travaux à réaliser pour assurer le confort d'été dans cet établissement scolaire, travaux rendus nécessaires suite au réchauffement climatique en constante augmentation. Dans ce document, plusieurs solutions sont proposées. Compte tenu de l'urgence M. le Maire préconise l'installation dans un premier temps de climatiseurs dans les salles de classe. Le coût de ces travaux s'élève à 30.000 €. Il souhaite obtenir l'autorisation du conseil municipal pour faire équiper cet établissement de climatiseurs et de signer les devis afférents à ces travaux.

Après délibération et vote, ces autorisations sont accordées à la majorité des membres présents et représentés (14 voix pour et une abstention).

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire propose qu'une décision modificative à la section investissement du budget soit prise afin de déplacer la somme de 10.000 € depuis la ligne 263 vers la ligne 260. Ce montant permettra de financer les travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants aux abords du stade (tables – bancs – jeux - poubelles) décidée par les membres du conseil municipal jeunes encadrés par ALVERNHE Céline, GUERRY David et ABADI Richard.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix pour).

BILAN ANNUEL 2024 DE LA MEDIATHEQUE DU PUY-SAINT-GEORGES

Ce bilan 2024 a été présenté par GUERRA Christel. L'établissement a reçu 3.104 visiteurs mais a constaté une baisse de 2,8% concernant les prêts de documents et de 21% au niveau de l'accueil des écoles. Par contre, les ateliers de lecture ont connu une augmentation de 20%. Dans son ensemble, le niveau d'activité de cette médiathèque est quasiment stable et témoigne de son rôle essentiel au sein de la communauté. Des bénévoles sont recherchés pour aider à son fonctionnement. La responsable de cette médiathèque souhaite obtenir de la part de la municipalité une somme de 500 € pour renouveler les 15 jeux de société existants qui sont vieillissants et détériorés.

Après discussion, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer la somme demandée pour le renouvellement de ces jeux de société.

ACCES DU MAIRE AUX OUTILS NUMERIQUES DE LA MUNICIPALITE

Le maire a précisé aux membres du conseil qu'en vertu des articles L2122-21, L2122-22, et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, il est responsable de l'organisation, de la sécurité et de la gestion des accès aux systèmes numériques utilisés par la municipalité. A ce titre, il doit disposer de tous les codes d'accès à ces systèmes.

RETOUR DES COMMISSIONS – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux au cimetière, à la Barrarié et route de Gleize Grande : les devis n'ont pas encore été reçus.

Réunion mairie/associations : GUERRY David indique qu'elle aura lieu le 06.09.2025 à 10h00 dans la salle Jean Arnaud.

érémonie d'accueil des nouveaux arrivants : DIEUZE Michel précise que la date de la réunion préparatoire pour cet évènement n'a pas encore été fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.